

**ÉDITORIAL****MARTINE MAELSCHALCK***Éditorialiste en chef***Au greffe, les «vrais» bilingues venaient du Nord**

**S'**il y a bien un dossier dont on pouvait espérer qu'il avait été analysé sous toutes ses coutures, c'est la scission de l'arrondissement Bruxelles Hal-Vilvorde. Y compris dans son volet judiciaire. Mais voilà, le diable est souvent dans les détails. Et dans le cas des tribunaux, le «détail» (qui n'en est pas un) c'est le

greffe. La répartition des magistrats entre les deux cadres linguistiques semble avoir été soigneusement préparée mais, au niveau du greffe, il y a eu de l'ama-

teurisme dans l'air. Comme on le lira ci-dessous, les législateurs qui ont planché sur la répartition des rôles linguistiques ont péché par impré-

voyance. Ils n'ont pas vu ou pas voulu voir que la grande majorité des cadres supérieurs du greffe étaient néerlandophones. Et que donc, au moment de la répartition, on allait retrouver tous les «grades» du côté flamand et de nombreux exécutants du côté francophone.

Ce n'est pourtant pas un secret, ce qui se passait au greffe des tribunaux bruxellois correspond exactement à la situation de nom-

breuses entreprises et services publics. D'autant que l'on n'est pas au guichet de la poste: le bilinguisme des greffiers est une véritable compétence dans un métier où la compréhension fine de la langue est indispensable.

Cette imprévoyance a trois conséquences. Un on

y travaille avec des responsables «faisant fonction» d'une très bonne volonté mais avec tous les risques

que cela comporte. Sans compter l'incertitude quant à leur statut futur le jour où l'on se décidera à recruter des personnes correspondant aux exigences linguistiques de la fonction.

Deux: les francophones sont débordés alors que le cadre du greffe néerlandophone est en surnombre.

Trois: ce n'est pas ainsi que l'on va régler la question de l'arriéré judiciaire.

**Le diable est souvent dans les détails. Et dans le cas des tribunaux, le «détail» (qui n'en est pas un), c'est le greffe.**